



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N° 2018-23**

**Objet : Délibération portant indemnisation de la Mairie de Pompignac suite au sinistre survenu lors du Festival des Coteaux 2017**

Conseillers en exercice	30		Pour	28
Conseillers présents	21		Contre	0
Quorum	16			
Conseillers représentés	7			
Suffrages exprimés	28			
Date de convocation	28/VI/2018			
Date d'affichage	28/VI/2018			

L'an 2018, le 10 juillet à 18h30, les conseillers communautaires de la Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais", légalement convoqués se sont réunis à Pompignac (Maison de Cadouin), sous la présidence de JEAN-PIERRE SOUBIE

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Denis LOPEZ**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Maryse AUBIN	Sallebœuf	X	
Marc AVINEN	Sallebœuf	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses		Florence ALLAIS
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Philippe CASENAVE	Carignan de Bordeaux		
Frédéric COUSSO	Croignon	X	
Bernard CROS	Camarsac	X	
Marie-Hélène DALIAI	Tresses	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc GIZARD	Carignan de Bordeaux		Jean-Pierre SOUBIE
Alexandre GUIMBERTEAU	Fargues Saint Hilaire		Bertrand GAUTIER
Françoise IMMER	Pompignac	X	
Alain LAFONTANA	Bonnetan	X	
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux		Maryse AUBIN
Florent LODDO	Pompignac		Françoise IMMER
Denis LOPEZ	Pompignac	X	
Francis MASSE	Pompignac	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux	X	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Louis-Pierre NOGUEROLLES	Sallebœuf		Marc AVINEN
Michel ORTEGA	Camarsac	X	
Delphine PHILIPPEAU	Carignan de Bordeaux		
Danièle PINNA	Tresses		Christian SOUBIE
Gérard POISBELAUD	Tresses	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Jean-Pierre SOUBIE	Tresses	X	
Véronique ZOGHBI	Carignan de Bordeaux	X	

Affiché, le

12 JUL. 2018

N°2018-23

**Objet : Délibération portant indemnisation de la Mairie de Pompignac suite au sinistre survenu lors du Festival des Coteaux 2017**

Vu le Code général des collectivités territoriales  
Considérant la réunion du Bureau en date du 26 juin 2018

Rapport de synthèse :

Au cours du Festival des Coteaux 2017, la Mairie de Pompignac a prêté à la Communauté de Communes 1 barnum.

Avec le mauvais temps, il a été endommagé et rendu irréparable.

La Mairie de Pompignac a fait réaliser un devis de remplacement qui se monte à 669.11 € TTC. La Communauté de Communes « Les Coteaux Bordelais » a fait une déclaration auprès de son assurance GROUPAMA est sera indemnisée.

La Communauté de Communes « Les Coteaux Bordelais » propose de dédommager la Mairie de Pompignac à hauteur de 669.11 € (six cent soixante-neuf euros onze cents), montant du remplacement du barnum.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1) D'indemniser la Mairie de Pompignac à hauteur de 669.11 € (six cent soixante-neuf euros onze cents)
- 2) De prévoir les crédits nécessaires au compte 6718

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat

Fait à Tresses, le 10 juillet 2018

Le Président





Pour extrait conforme

JEAN-PIERRE SOUBIE

# Bordereau de signature



## 2018\_23 DELIBERATION PORTANT INDEMNISATION DE LA MAIRIE DE POMPIGNAC SUITE AU SINISTRE SURVENU LORS DU FESTIVAL DES COTEAUX 2017

Signataire	Date	Annotation
ws Coteaux Bordelais, <i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws	12/07/2018	
Jean-Pierre Soubie, <i>Parapheur</i> <i>Président Coteaux Bordelais</i>	12/07/2018	  Certificat au nom de <u>JEAN PIERRE SOUBIE</u> (COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BORDELAIS), émis par <u>CERTEUROPE ADVANCED CA V4</u> , valide du 04 juil. 2018 à 10:47 au 26 août 2020 à 00:00.
<i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws		

Dossier de type : Actes // sigpresident